

Vous devez remplir ce formulaire si la fiducie réside au Yukon **ou** si elle est non-résidente et qu'elle exploite une entreprise par l'entremise d'un établissement stable au Yukon. **Joignez ce formulaire dûment rempli à la déclaration de la fiducie.**

Revenu imposable (ligne 56 de la déclaration) _____ 1

Étape 1 – Impôt du Yukon calculé sur le revenu imposable

Fiducies testamentaires et fiducies non testamentaires bénéficiant de droits acquis

Utilisez le montant de la ligne 1 pour déterminer **laquelle** de ces colonnes vous devez remplir.

Si le montant de la ligne 1 :	ne dépasse pas 41 544 \$	dépasse 41 544 \$ mais pas 83 088 \$	dépasse 83 088 \$ mais pas 128 800 \$	dépasse 128 800 \$
Inscrivez le montant de la ligne 1.	2			
Montant de base	3	– 41 544 00	– 83 088 00	– 128 800 00
Ligne 2 moins ligne 3	4	=	=	=
Taux	5	× 7,04 %	× 9,68 %	× 12,76 %
Ligne 4 multipliée par ligne 5	6	=	=	=
Impôt calculé sur le montant de base	7	+ 0 00	+ 2 925 00	+ 6 946 00
Impôt du Yukon calculé sur le revenu imposable (ligne 6 plus ligne 7)	8	=	=	=

Fiducies non testamentaires (sauf les fiducies bénéficiant de droits acquis)

Impôt du Yukon calculé sur le revenu imposable : Ligne 1 _____ × 12,76 % = _____ 9

Étape 2 – Crédit d'impôt pour dons

Total des dons	Ligne 17A de l'annexe 11	14812 •			
Sur la première tranche de 200 \$ ou moins			× 7,04 % =		10
Sur le reste			× 12,76 % =	+	11
Crédit d'impôt pour dons (ligne 10 plus ligne 11)				14814 ■ =	12

Étape 3 – Impôt du Yukon

Inscrivez le montant de la ligne 8 ou de la ligne 9 ci-dessus. _____ **14801 ■** 13

Crédit d'impôt pour dons (ligne 12)					14
Crédit d'impôt pour dividendes					
Ligne 24 de l'annexe 8		× 51,85 % =	14818 ■ +		15
Ligne 31 de l'annexe 8		× 22,57 % =	14815 ■ +		16
Report de l'impôt minimum des années passées					
Ligne 30 de l'annexe 11		× 44 % =	14816 ■ +		17
Total des crédits (additionnez les lignes 14 à 17)			=	▶	18
Total partiel (ligne 13 moins ligne 18; si négatif, inscrivez « 0 »)				=	19

Impôt additionnel du Yukon relatif à l'impôt minimum	(montant M du tableau 3 de l'annexe 12)	14802 ■ +			20
Total partiel (ligne 19 plus ligne 20)		14805 ■ =			21
Surtaxe	(ligne 21 _____ moins 6 000 \$) × 5 % =	14790 ■ +			22
Total partiel (ligne 21 plus ligne 22)		=			23
Crédit du Yukon pour impôt étranger	(selon le formulaire T2036, <i>Crédit provincial ou territorial pour impôt étranger</i>)	14810 ■			24
Total des contributions politiques (Yukon)	14821 •	25			25
Crédit d'impôt pour contributions politiques déductible (lisez les instructions au verso)	14820 ■ +				26
Total des crédits (ligne 24 plus ligne 26)		=	▶	–	27
Impôt du Yukon (ligne 23 moins ligne 27; si négatif, inscrivez « 0 »)					28
Inscrivez ce montant à la ligne 82 de la déclaration.				14840 ■ =	28

Instructions pour l'impôt du Yukon

Quoi de neuf pour 2011

Les montants de base et l'impôt calculé sur les montants de base ont été modifiés. Les taux qui s'appliquent au crédit d'impôt pour dividendes ont aussi été modifiés.

Lisez les renseignements ci-dessous concernant les montants suivants :

- le crédit d'impôt pour contributions politiques déductible;
- le crédit d'impôt du Yukon pour la recherche et le développement.

Ligne 26 – Crédit d'impôt pour contributions politiques déductible

De l'impôt qu'une fiducie doit payer au Yukon, elle peut déduire une partie des montants versés à :

- un parti politique enregistré du Yukon;
- un candidat à la députation à l'Assemblée législative du Yukon.

Joignez à la déclaration un reçu officiel comme preuve de paiement et remplissez **une** des colonnes ci-dessous pour calculer le crédit déductible.

Total des contributions politiques dans l'année : _____ A
Inscrivez le montant A à la ligne 25.

	Contributions ne dépassant pas 100 \$	Contributions dépassant 100 \$ mais pas 550 \$	Contributions dépassant 550 \$ mais pas 1 150 \$	Contributions dépassant 1 150 \$
Montant A	1			
Contribution de base	2	– 100 00	– 550 00	
Ligne 1 moins ligne 2	3	=	=	
Taux du crédit	4	× 75 %	× 50 %	× 33,33 %
Ligne 3 multipliée par ligne 4	5	=	=	
Crédit de base	6	+ 0 00	+ 75 00	+ 300 00
Crédit déductible (ligne 5 plus ligne 6) Inscrivez-le à la ligne 26.	7	=	=	= 500 00

Crédit d'impôt du Yukon pour la recherche et le développement

Inscrivez à la ligne 91 de la déclaration de la fiducie le montant du crédit tel qu'il figure sur le formulaire T1232, *Crédit d'impôt du Yukon pour la recherche et le développement (particuliers)*, et joignez une copie du formulaire à la déclaration.

Si vous avez des questions...

Si vous avez des questions sur les crédits d'impôt du Yukon, communiquez avec :

Ministère des Finances
Gouvernement du Yukon
2071, 2^e avenue, 3^e étage
Case postale 2703
Whitehorse YT Y1A 2C6

Téléphone : 867-667-5343 ou 1-800-661-0408

Si vous avez des questions concernant l'impôt du Yukon, visitez le site Web de l'Agence du revenu du Canada (ARC) à www.arc.gc.ca. Vous pouvez aussi communiquer avec l'ARC au 1-800-959-7383. Pour obtenir des formulaires, allez à www.arc.gc.ca/formulaires ou composez le 1-800-959-3376.